

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20252310_73/539</b>
	<b>Du 23 octobre 2025 à 18 heures 30</b>
<b>NOMBRE :</b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 18</b> <b>De Votants : 26</b> <b>Absents ayant donné procuration : 8</b> <b>Absents excusés sans procuration : 1</b> <b>Absents non excusés sans procuration : 0</b>  <b>Objet : Versement d'une subvention complémentaire à l'association « Les loups de la Vaunage »</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Isabelle MAZAY pouvoir à Pascal MIARD, Jérôme BALLESTEROS pouvoir à Sophie GIMENO, Agnès GHELFI pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marion BERLINE pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Guillaume BARAGNON pouvoir à Christian ANDRE, Patrick ETIENNE pouvoir à Laurence MARTIN, Elisabeth CRES pouvoir à Marc AUGIER, Alice BROSETTE pouvoir à Loïc CODOU  <b>Etaient absents excusés sans procuration :</b> Marc SERVILE  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>

Monsieur le Maire, rapporteur, expose,

En complément de la subvention octroyée et votée lors du Conseil municipal du 22 Mai 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'un complément de subvention d'un montant de 280 € à l'association « Les loups de la vaunage » en dédommagement des frais de peinture engagés par l'association pour le traçage du terrain de rugby. L'entretien de ce terrain incombant à la commune.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

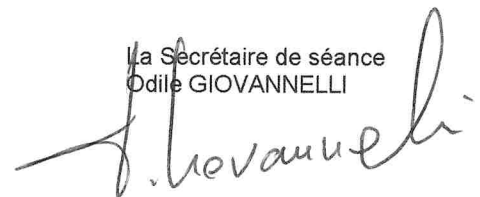
**APPROUVE** le versement d'un complément de subvention d'un montant de 280 € à l'association « Les loups de la Vaunage »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 28 octobre 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN




La Secrétaire de séance  
Odile GIOVANNELLI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>